

GARONNA TRAIL 2018
Organisé par section
CAP TRAIL Gagnac31 de l'ASCG
Association loi 1901
Rue du Terrial 31150 Gagnac sur Garonne

Règlement Garonna Trail 2018

Article 1 : Définition de l'épreuve

La section CAP TRAIL Gagnac31 de l'ASCG (Association Sportive et Culturelle de Gagnac sur Garonne) organise le samedi 20 janvier 2018 le « GARONNA TRAIL » sur des sentiers balisés en bord de Garonne :

- Un Trail nature de 10.5km (ouvert aux personnes nées en 2002 et avant)
- Un Trail nature de 20 km (ouvert aux personnes nées en 2000 et avant)
- Une rando pédestre de 9km
- Une course enfants 1km (10-13 ans)
- Une course enfants 500 mètres (6-9 ans)

Les départs seront donnés à l'Espace Garonne, devant le complexe sportif, l'arrivée sera jugée à l'intérieur de l'Espace Garonne.

Article 2 : Condition d'admission des concurrents

Les participants mineurs de 6 à 13 ans ne sont autorisés que sur les 2 courses enfants qui leur sont proposées et devront présenter une autorisation parentale manuscrite et signée.

Pour les deux Trails :

Conformément à l'article L. 231-3 du code du Sport, les concurrents devront fournir :

- une **Licence** Athlé Compétition, une Licence Athlé Entreprise, une Licence Athlé Running ou un Pass' Running délivrés par la **FFA** (Fédération Française d'Athlétisme), en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou, une **Licence** délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou, pour les autres participants, un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an** ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale manuscrite et signée.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Pour la rando :

- Seule une autorisation parentale manuscrite et signée sera à fournir pour les mineurs.



mailto : captrailgagnac31@gmail.com

<https://captrailgagnac31.jimdo.com>

<https://www.facebook.com/captrailgagnac31>

<https://www.facebook.com/GaronnaTrail>

Article 3 : Engagements

Les inscriptions se feront:

- par internet : <http://chrono-start.com/> jusqu'au vendredi 19 janvier 19h
- au Décathlon Fenouillet le vendredi 19 janvier 2018 de 16h à 19h
- le jour de la course de 10h00 à 13h30 (+3€) + copie de la licence ou certificat médical (voir Article 2)
- Le nombre de participants est limité à 500 sur chacune des courses de 10.5 et 20km.
-

Les frais d'engagement sont fixés à :

- 11 € pour l'épreuve de 10.5 km,
- 16 € pour l'épreuve de 20 km,
- 7 € pour la rando de 9km,
- Gratuit pour les courses enfants.

Au retrait de son dossard, chaque coureur recevra une puce électronique qu'il devra fixer sur une de ses chaussures, et restituer après la course à l'emplacement prévu dans le sas d'arrivée.

Les puces non restituées ou perdues seront facturées 4 €.

Le dossard devra être porté visiblement, dans son intégralité et pendant la totalité de la compétition.

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelques motifs que ce soit.

Cession de dossard : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 4 : Programme

- Retrait des dossards de : 10h à 14h15
- Départ Course enfants : 14h
- Départ Trail Nature 20km : 14h15
- Départ Trail Nature 10.5km : 14h30
- Départ Rando : 14h35

Article 5 : Classements

Un classement sera établi à l'arrivée pour les deux courses « Trail nature » seulement. Pour être classé, les concurrents devront porter le dossard sur le devant, bien en évidence, et disposer de leur puce électronique.

Récompenses aux 3 premiers au scratch homme et femme et aux premiers de chaque catégorie. Récompenses non cumulables.

Article 6 : Règles de conduite

En s'inscrivant à la course, les coureurs s'engagent à

- Respecter l'environnement traversé
- Suivre le parcours sans couper les sentiers
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles entraînera la disqualification du coureur



mailto : captrailgagnac31@gmail.com

<https://captrailgagnac31.jimdo.com>

<https://www.facebook.com/captrailgagnac31>

<https://www.facebook.com/GaronnaTrail>

Article 7 : Ravitaillements

Pour le Trail Nature 10.5km et la rando :

- Un ravitaillement aura lieu sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée pour tous les participants.

Pour le Trail Nature 20km

- Deux ravitaillements sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée pour tous les participants.

Article 8 : Sécurité

Elle sera assurée par un réseau de signaleurs, et d'une équipe balai. Une équipe de secouristes ainsi qu'un médecin seront présents pendant toute la durée de l'épreuve et pourront mettre hors course les concurrents qui mettent leur santé en danger. La sécurité étant un impératif, les concurrents se doivent assistance mutuelle dans l'attente des secours. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les organisateurs et remettre son dossard.

Article 9 : Responsabilités

Les Organisateurs sont couverts par une responsabilité civile individuelle accident. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement pour les autres dommages. Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit s'assurer de sa bonne condition physique. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique, d'accidents causés par le non-respect des consignes des organisateurs, de perte, de vols d'objets ou de matériel. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Article 10 : Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des organisateurs de courses hors stade auprès de la compagnie **AXA ASSURANCE**.

Article 11 : Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet de [CaptrailGagnac31](#), [Chrono start](#) et [Running mag](#). Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime exprimé à l'organisateur préalablement à l'épreuve.

Article 12 : Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise CAPTRAIL GAGNAC31 ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour la durée la plus longue prévue par la loi, dans le monde entier.

Article 12 : Force majeure

En cas de force majeure, CAPTRAIL GAGNAC31 pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 13 : Annulation

CAPTRAIL GAGNAC31 se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucun remboursement ni aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Article 14 : Acceptation du présent règlement

En s'inscrivant, le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.



mailto : captrailgagnac31@gmail.com

<https://captrailgagnac31.jimdo.com>

<https://www.facebook.com/captrailgagnac31>

<https://www.facebook.com/GaronnaTrail>